

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-450-A - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE

PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 1^{er} novembre 2001
Heure..... 15 h 15
Lieu..... SALON DES PERSONNELS

PRÉSENCES: 69 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE: L'assemblée est ouverte à 16 h 40

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Jean Karam proposé par Robert St-Amour accepte
Jean Karam est élu président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Informations
4. Frontières de fonctions et plan d'aide à la réussite
 - a) informations
 - b) décisions à prendre
5. Action politique des syndicats

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 1

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 5 juin 2001 et dont les noms suivent: Patrice Wiedmann (sciences sociales), Gina Barrette (radiologie), Yves Provost (techniques auxiliaires de la justice), Mohamed Ghalouci (technologies du génie électrique), Nancy Pelletier (biologie), Mohand Atroun (informatique), Stéphane Gill (informatique), Stéphane Boucher (informatique) et Hélène St-Jean (physique).

Proposée par Sylvain Beausoleil
Appuyée par Julie Robert
Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

Assemblée syndicale le 22 novembre 2001

Annette Gélinas informe les membres de l'assemblée syndicale qu'ils doivent prévoir dès maintenant à leur agenda la tenue d'une autre réunion le 22 novembre 2001. Même si cette période correspond au moment de la distribution des charges pour la session hiver 2002, cette assemblée syndicale s'impose puisque:

- il doit y avoir retour de la consultation de la FNEEQ sur les modalités d'enclenchement de la prochaine ronde de négociation, la conjoncture entourant celle-ci et les priorités que nous y défendrons;
- il doit y avoir consultation de l'assemblée sur le calendrier scolaire 2002-2003;
- il doit y avoir consultation sur les assurances collectives.

Après cette assemblée syndicale, que l'exécutif souhaite assez brève, il pourrait y avoir travail en département sur la distribution des tâches si besoin était.

Forum sur la formation technique

Jean Trudelle informe les membres de l'assemblée de la façon dont se déroule l'organisation du Forum sur la formation technique qui se tiendra au Sheraton Laval les 10 et 11 janvier 2002. Il rappelle aux membres de l'assemblée que le Collège pourra y déléguer 12 personnes et qu'il y a accord entre les parties pour que 10 de ces 12 représentant-es soient des enseignant-es désignés par le SPECA (provenant majoritairement du secteur technique mais permettant une représentation des enseignant-es des disciplines de formation générale et des disciplines contributives). Il indique finalement que nous pourrions augmenter notre délégation en s'assurant que le maximum d'enseignant-es soient délégués au Forum soit par leur ordre professionnel ou via des comités sur lesquels ils siègent, soit en agissant au Forum comme animateur, secrétaire, etc.

Assurances collectives

Yves Coutu informe l'assemblée syndicale qu'il doit y avoir consultation, avant le 26 novembre 2001, sur le renouvellement de notre police d'assurance pour l'année 2002 de même que sur les modifications qui rendraient l'adhésion obligatoire des nouveaux permanents à l'assurance invalidité longue durée et limiteraient l'accès à cette protection des permanents actuels qui disposeraient de quelques semaines pour décider de façon définitive de leur adhésion ou non à cette couverture. Des augmentations importantes de la tarification devront alors être discutées, ce qui devrait susciter un débat large au sein de notre groupe.

Yves Coutu fait savoir que devant la situation difficile des deux derniers renouvellements de nos polices d'assurance, la CSN a libéré des ressources pour évaluer les possibilités de négociation de polices d'assurances à partir d'un plus grand bassin de clientèle (par exemple ensemble des salarié-es du secteur public CSN). Il termine en rappelant que le recours à l'assurance médicaments de l'État n'est pas une solution au problème des coûts que nous rencontrons puisque cette police n'est pas accessible pour nous (syndiqué-es) et que, de toute façon, le déficit important encouru par cette assurance devrait provoquer sous peu une réévaluation à la hausse très significative de ses primes.

Loi 111

Annette Gélinas informe l'assemblée syndicale que la Cour suprême a refusé d'entendre l'appel du Gouvernement du Québec qui contestait la dernière décision de la Cour d'appel du Québec donnant droit aux salarié-es du secteur public qui ont contesté la légalité des lois 70, 105 et 111. Des discussions sont donc en cours au niveau national (CSN-CSQ-FTQ-Conseil du trésor) pour fixer les modalités de remboursement des enseignant-es qui se sont vu couper en double le salaire de certaines journées de grève tenues en janvier et février 1983. Pour être éligible à ce remboursement, il faut évident avoir respecté le mot d'ordre de grève pour la période concernée, ne pas avoir été en congé (maternité, maladie, perfectionnement, sans solde, etc.) et appartenir à un syndicat qui a logé grief dans les délais prévus aux conventions (ce qui est évidemment le cas du SPECA). L'équipe des professeurs du CRT demandera à la partie patronale d'établir la liste des enseignant-es du collège Ahuntsic concernés par cette décision et s'assurera que tous ceux et celles qui ont droit audit remboursement (incluant les professeurs retraités et/ou décédés et/ou ayant quitté le collège) puissent vérifier cette liste. Elle termine en rappelant qu'il s'agit d'un dossier juridique mené de concert par les trois centrales

syndicales et qui a coûté très cher au fonds de défense professionnel de la CSN qui nous a représentés dans ce dossier depuis 1983.

Calendrier scolaire

Alain Long informe l'assemblée syndicale qu'il doit y avoir consultation de l'assemblée sur le calendrier scolaire 2002-2003, consultation demandée par les représentant-es des professeurs à la Commission des études devant le constat que le projet soumis par le Collège n'est pas conforme au règlement R-03 relatif au calendrier scolaire dont les dispositions ont été acceptées par l'assemblée syndicale.

4. FRONTIÈRES DE FONCTIONS

a) Informations

Annette Gélinas résume la problématique des frontières de fonctions, problématique qui nous oppose actuellement au SPPCA (syndicat des professionnels du collège). Elle souligne que cette opposition est devenue plus difficile à contourner compte tenu de l'entente intervenue, sans accord du SPECA bien qu'il soit concerné par le dossier, entre le Collège et le SPPCA. Elle rappelle que le problème des frontières de fonctions s'est déjà posé il y a plusieurs années dans le dossier du centre d'aide en français et que les ressources supplémentaires devenues disponibles pour l'aide à la réussite ont fait réapparaître cette tension latente découlant de la définition de nos unités d'accréditation respectives.

Elle fait ensuite un bilan de l'état de nos négociations avec le Collège relativement à l'utilisation des ressources destinées à l'aide à la réussite et indique que les membres professeurs de la Commission des études sont tenus régulièrement au courant de l'évolution de ce dossier. Elle présente finalement la recommandation que l'exécutif du SPECA soumet à l'assemblée syndicale pour discussion et décision.

b) Décisions à prendre

Recommandation 2

Considérant le grand intérêt que les enseignantes et les enseignants ont toujours porté à la réussite des élèves;

considérant la conviction qu'ont les enseignantes et les enseignants que seules les mesures d'aide à la réussite passant par la relation privilégiée qui existe entre eux et les élèves sont véritablement susceptibles de s'avérer efficaces;

considérant l'importance de conclure avec le Collège une entente qui ne porte pas à interprétation et ne prête donc pas flanc à une remise en question du statut des enseignantes et des enseignants qui participeront activement aux mesures d'aide à la réussite financées dans le cadre du *Plan d'aide à la réussite scolaire* du Collège.

Il est proposé:

Que l'assemblée syndicale maintienne la position qu'elle a adoptée le 5 juin dernier sur le dossier des frontières de fonctions et des mesures liées aux *Plan d'aide à la réussite scolaire* du Collège;

que lors de la prochaine assemblée syndicale, l'exécutif du SPECA inclue à l'ordre du jour le point *Frontières de fonctions et aide à la réussite* afin de permettre à l'assemblée de se prononcer sur toute entente éventuelle à intervenir entre le Collège et le SPECA sur cette question;

qu'advenant qu'aucune entente ne semble se dessiner d'ici les prochaines semaines, l'exécutif soit mandaté pour présenter à l'assemblée syndicale un plan d'action susceptible de nous permettre d'atteindre nos principaux objectifs dans ce dossier.

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

5. ACTION POLITIQUE DES SYNDICATS

Philippe Boudreau aborde le dossier de l'action politique des syndicats. Il indique que ce débat aura une importance particulière durant l'année 2001-2002 puisqu'il fera l'objet de discussions durant le congrès du Conseil central du Montréal métropolitain, lors du conseil fédéral de la FNEEQ de décembre 2001 et finalement au congrès de la CSN du printemps 2002. Il rappelle que le SPECA, dans les orientations qui ont clos son mini congrès 2000-2001 a abordé en partie cette question (notamment le lien entre le Parti québécois et les organisations syndicales) mais que ce débat peut être beaucoup plus large. Il présente donc la proposition que l'exécutif soumet, aujourd'hui, à l'assemblée syndicale pour discussion et décision.

Recommandation 3

Que lors de la prochaine assemblée syndicale, l'exécutif du SPECA inclue le point *Action politique des syndicats* à l'ordre du jour;

qu'il rende disponible aux membres de l'assemblée syndicale les positions de l'exécutif de la CSN dans le cadre de sa tournée pré-congrès ainsi que tous les documents du Conseil central du Montréal métropolitain et de la FNEEQ portant sur cette question;

que si des délégués du SPECA doivent se prononcer sur cette question avant la prochaine assemblée syndicale, ils le fassent à partir d'une analyse de l'exécutif fondée sur les conclusions du dernier mini-congrès du SPECA.

Proposée par Jean-François Dubuc

Appuyée par Jacinthe Thiboutot

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 30.

Adopté le : _____

présidente

secrétaire